BILAN AU 30 JUIN 2024

ACTIF	30.06.2024 CHF	30.06.2023 CHF
Actif circulant		
Liquidités	719'761.47	704'687.32
Autres créances	1711.40	
Comptes de régularisation actif	9'665.70	
Total actif circulant	731'138.57	704'687.32
Total actif	731'138.57	704'687.32
PASSIF		
Engagements à court terme		
Passifs de régularisation	15'923.71	15'481.20
Total engagements à court terme	15'923.71	15'481.20
Capital des fonds (dons affectés)		
Fonds Coronavirus	0.00	0.00
Fonds inflation	283'205.05	288'683.05
Fonds Dornonville	270.10	9'449.50
Total capital des fonds	283'475.15	298'132.55
Capital de l'organisation		
Capital libre	391'073.57	396'547.72
Résultat de l'exercice	40'666.14	-5'474.15
Total capital de l'organisation	431739.71	391'073.57
Total passif	731'138.57	704'687.32

05.11.24 fl-

COMPTE D'EXPLOITATION 2023 / 24

	2023/24 CHF	2022/23 CHF
PRODUITS D'EXPLOITATION	OI II	Cili
Donations reçues		
Dons affectés	0.00	262'028.90
Total dons affectés	0.00	262'028.90
Appels aux dons	17'080.00	23'226.80
Appels aux dons adressés	38'291.45	39'862.60
Dons généraux	90'000.00	
Contributions entités privées	60'000.00	50'000.00
Contributions des membres du comité	738.00	625.00
Total dons libres	206'109.45	113'714.40
Financement complémentaire par l'organisation centrale	71'706.25	73'024.20
Total contributions affectées de l'organisation centrale	71'706.25	73'024.20
Contribution de la collecte centrale de l'organisation centrale	5'257.00	4'397.00
Contribution de compensation de l'organisation centrale	0.00	0.00
Total dons libres de l'organisation centrale	5'257.00	4'397.00
Total donations reçues	283'072.70	453'164.50
Contributions des pouvoirs publics		
Contributions des pouvoirs publics	7'500.00	5'000.00
Total contributions des pouvoirs publics	7'500.00	5'000.00
Produits résultant des ventes et des prestations de services		
Vente d'étoiles	4'305.40	4'379.40
Total produits résultant des ventes et des prestations de services	4'305.40	4'379.40
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	294'878.10	462'543.90

05.M.24 Pl-

COMPTE D'EXPLOITATION 2023 / 24

	2023 / 24	2022 / 23
CHARGES D'EXPLOITATION	CHF	CHF
OTHER DESTRICTION		
Charges de projet		
Soutiens financiers	259'830.95	207'249.55
Bons d'achat	2'010.00	2'755.00
Total charges de projets	261'840.95	210'004.55
Frais de recherche de fonds et des frais généraux de publicité		
Imprimés (matériel publicitaire)	3'196.00	2'576.55
Frais de port collectes	3'576.16	3'613.15
Achat étoiles	1'421.65	2'390.95
Autres frais liés aux collectes	817.23	282.00
Total des frais de recherche de fonds et des frais généraux de publicité	9'011.04	8'862.65
Charges administratives		
4,5% Contribution de la collecte centrale	2'681.85	3'036.10
Total charges administratives	2'681.85	3'036.10
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	273'533.84	221 903.30
RESULTAT D'EXPLOITATION	21'344.26	240'640.60
Intérêts bancaires	4'889.75	4.44.74
Frais bancaires et postaux	-225.27	-149.70
RESULTAT AVANT VARIATION DU CAPITAL DES FONDS	26'008.74	240'490.90
Variation du capital des fonds		
Prélèvement des fonds liées Attribution aux fonds llés	14'657.40	16'063.85 -262'028.90
RESULTAT ANNUEL	40'666.14	<u>~ -5'474.15</u>

05.11.24 fl

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL 2023 / 24

Désignation	Etat 01.07.2023	Allocations	Utilisation	Transfert	Etat 30.06.2024
	CHF	CHF	CHF		CHF
Fonds Coronavirus	0.00		0.00	-,	
Fonds inflation	288'683.05	_,	5'478.00		283'205.05
Fonds Dornonville	9'449.50	-;	9'179.40		270.10
Total fonds avec affectation limitée	298'132.55	0.00	14'657.40	0.00	283'475.15
Le tableau de la variation du capital se présen	te comme sult:				
O-Val de Novembration	0-14-1-11-1	1.	Excédent		A
Capital de l'organisation	Solde initial CHF	de	produits/charges (- CHF)	Solde final CHF
Capital libre	391'073.57		40'666.14	0.00	431739.71

Le capital de l'organisation est à la libre disposition de l'organisation cantonale dans le cadre de ses statuts. Le solde du capital libre varie en raison de l'excédent annuel de charges ou de produits.

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL 2022 / 23

Désignation	Etat 01.07.2022	Allocations	Utilisation	Transfert	Etat 30.06.2023
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Fonds Coronavirus	52'167.50	0.00	6'478.05	-45'689.45	0.00
Fonds inflation	0.00	243'400.00	406.40	45'689.45	288'683.05
Fonds Domonville	0.00	18'628.90	9'179.40		9'449.50
Total fonds avec affectation limitée	52'167.50	262'028.90	16'063.85		298'132.55
Le tableau de la variation du capital se présent	te comme suit:		-		
Capital de l'organisation	Solde initial	do	Excédent		Solde final
Capital de l'Organisation	CHF	de	produits/charges (CHF	·-)	CHF
Capital libre	396'547.72		-5'474.15		391'073.57

Le capital de l'organisation est à la libre disposition de l'organisation cantonale dans le cadre de ses statuts. Le solde du capital libre varie en raison de l'excédent annuel de charges ou de produits.

05-M. 24 fl -

ANNEXE AU 30 JUIN 2024

Principes comptables

Secours d'hiver Jura est l'organisation cantonale jurassienne du Secours suisse d'hiver. Le Secours d'hiver Jura a son siège à Delémont.

La présentation des comptes est conforme aux recommandations relatives à la présentation des comptes SWISS GAAP RPC (RPC fondamentales et RPC 21) et au Code suisse des obligations ainsi qu'aux dispositions des statuts. Les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats. La méthodologie Zewo est utilisée pour calculer et indiquer les charges de collecte de fonds et de publicité générale ainsi que les charges administratives.

En tant que petite organisation, il a été renoncé à dresser un tableau des flux de trésorerie.

Le travail bénévole n'est pas monétisé, mals est quantifié dans l'annexe et dans le rapport de performance. Toutes les positions de l'actif et du passif du bilan sont évaluées à leur valeur nominale.

Informations sur les rubriques du bilan et du compte d'exploitation

	30.06.2024 CHF	30.06.2023 CHF
Passifs de régularisation	OHE	Onr
Part collecte 2022/23 à reverser à l'association centrale	0.00	3'036.10
Don SSH à verser au bénéficiaire	9'665.70	3'998.80
Part collecte 2023/24 à reverser à l'association centrale	2'681.85	0.00
Acompte soutien financier "contribution santé" SSH	0.00	8'446.30
Frais de port collecte 2023	3'576.16	0.00
	15'923.71	15'481.20
Dons libres		
Une collecte de fonds est organisée chaque année au travers d'un flyer distribué largement à la population, d'un courrier envoyé aux communes,		
entreprises et paroisses jurassiennes.	206'109.45	113'714.40
	206'109.45	113'714.40

Contributions affectées de l'organisation centrale

L'organisation centrale peut être sollicitée pour prendre en charge directement certains frais, notamment de santé, ou pour compléter l'aide octroyée par l'organisation cantonale. Dès l'exercice 2022/2023, l'organisation avançait un montant fixe par trimestre et une régularisation était réalisée en fin d'exercice en fonction des dépenses effectives. Depuis février 2024 l'organisation centrale verse le mois suivant le montant effectif des octrols du mois précédent.

février 2024 l'organisation centrale verse le mois suivant le montant		
effectif des octrols du mois précédent.	71'706.25	73'024,20
	71'706.25	73'024.20
Charges de projet		
Aides financières de SHJ	157'074.10	115'493.50
Aides financières du SSH	81'371.95	71'553.70
Prestations en nature (lits)	6'727.50	4'138.50
Aides financières en provenance du fds solidarité COVID	0.00	6'478.05
Aides financières en provenance du fds inflation	5'478.00	406.40
Aides financières en provenance du fds Dornonville	9'179.40	9'179.40
Distribution bons d'achat COOP	2'010.00	2755.00
	261'840.95	210'004.55
Charges administratives		
Soit la participation de l'organisation centrale à la collecte du Secours		
d'hiver Jura à raison de 4.5% du montant total des dons reçus.	2'681.85	3'036.10
	2'681.85	3'036.10

Transactions avec des parties liées

En tant qu'organisation cantonale, le canton du Jura est membre de l'association centrale du Secours suisse d'hiver, association au sens des art. 60 ss. du Code civil suisse, dont le siège social se trouve à Zurich. En tant qu'organes du Secours d'hiver au niveau cantonal, les organisations cantonales remplissent leurs tâches en collaboration avec l'association centrale. Les transactions avec l'association centrale sont présentées dans les comptes d'exploitation. Les engagements envers l'association centrale sont présentés séparément dans le bilan.

Prestations bénévoles

Les 11 membres du comité exercent leur activité bénévolement. Leur engagement comprenait environ 11 heures. Le secrétariat est assuré par le Service de l'action sociale et cela représente 600 heures par année.

Charges de collecte de fonds et de publicité générale et charges administratives

Le Secours d'hiver Jura n'a pas de charges locatives, pas de frais de personnel et ses besoins administratifs sont couverts gratultement par la République et Canton du Jura. Les frais de port et autres imprimés sont quasi-intégralement liés à la collecte de fonds.

Part des projets et services dans les charges totales

Sur l'exercice 2023/2024, les charges de projet représentent 261'840.95 francs et les charges d'exploitation totales 273'533.84 francs. La part des projets s'élève ainsi à 95.73% des charges totales et est donc largement supérieure au seuil minimal de 65% prévu à la norme Zewo 9 Chiffre 2.

Evénements importants survenus après la date du bilan

Aucun événement siginificatif postérieur à la date de clôture n'a été identifié.

05.11.24 M-

CONTRÔLE DES FINANCES

2, rue du 24-Septembre CH-2800 Delémont

t +41 32 420 71 00 f +41 32 420 71 01 secr.cfi@jura.ch

Annexe n° 1 du rapport n° 24-31-210.14

Rapport de l'auditeur sur le contrôle restreint

au Comité du Secours d'hiver Jura

Conformément au mandat reçu, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de variation du capital et annexe) du Secours d'hiver Jura pour l'exercice arrêté au 30 juin 2024. Selon la Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont pas soumises au contrôle de l'auditeur.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux Swiss GAAP RPC incombe au Comité du Secours d'hiver Jura alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes annuels. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément aux Swiss GAAP RPC et qu'ils ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Delémont, le 12 novembre 2024

CONTROLE DES FINANCES

Réviseur agréée

Réviseur responsable

Alain Crevoiserat Contrôleur général des finances

- Comptes annuels au 30 juin 2024 comprenant le bilan, le compte d'exploitation et Annexe: l'annexe